

COMMUNIQUE



Le 12 janvier 2007

Eurotunnel : signature d'un accord salarial

Eurotunnel et la totalité des organisations syndicales françaises de l'entreprise (CFE-CGC, CFDT, FO, CFTC et CGT) ont signé aujourd'hui 12 janvier un accord salarial pour 2007 prévoyant :

- une augmentation salariale de 2,25 %, à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- une prime exceptionnelle de 200 € qui sera accordée à la fin de la restructuration financière (succès de l'OPE).

Parallèlement, sera conclu fin janvier un accord d'intéressement pouvant atteindre 1 000€ par an en 2007, 2008 et 2009. Cette prime s'inscrit dans le cadre du plan d'intéressement que l'entreprise a proposé fin décembre 2005 et négocié au cours de l'année 2006. Les conditions d'attribution de cette prime seront présentées au cours de la prochaine réunion du Comité d'entreprise.